

L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU
LAC À L'ANGUILLE INC.



La valeur d'une propriété peut être affectée à la baisse par le problème environnemental causé par la prolifération des cyanobactéries.

Il faut d'abord rappeler que toutes les parties concernées par une transaction immobilière, que ce soit le vendeur, l'agent immobilier ou l'acheteur ont le devoir de vérifier si un tel problème existe dans un plan d'eau près d'une propriété convoitée. Un tel problème ne peut être considéré comme un vice caché. La prolifération de cyanobactéries peut avoir un impact sur la valeur de la propriété si le problème est suffisamment important et perdure. Les acheteurs d'une résidence près d'un lac veulent profiter de la nature mais aussi et avant tout, veulent exercer des activités sur le lac.

Les propriétaires riverains ont tout intérêt à agir pour protéger et même augmenter la valeur de leur propriété

Voici quelques conseils :

- Laisser pousser la végétation naturelle dans la bande riveraine en bordure du lac sur une largeur de 10 ou 15 mètres selon la pente (au lac à l'Anguille la bande riveraine est actuellement de 30 mètres)
- Planter des arbres et des arbustes adaptés au milieu et selon le besoin
- Ne pas passer la tondeuse dans la bande riveraine en se rappelant qu'une bande riveraine efficace doit comporter les trois strates de végétation : herbacée (de l'herbe), arbustive (des arbustes) et arborescente (des arbres)
- L'on doit situer l'emplacement des massifs de fleurs ou d'arbustes cultivés ainsi que des jardins en dehors de la bande riveraine
- S'assurer du bon fonctionnement de son installation septique
- Réduire le volume des eaux usées à traiter par son installation septique en remplaçant toute toilette utilisant plus de 6 litres d'eau par chasse. Économie d'eau jusqu'à 70% . La municipalité de St-Anaclet offre toujours une subvention de 75\$ pour le remplacement des toilettes de plus de 6 litres d'eau par chasse (info : 418-723-2816)
- Utiliser des savons et produits nettoyants sans phosphate
- Cesser toute fertilisation chimique ou naturelle ainsi que l'usage de pesticides dans la bande riveraine

Renseignez-vous , faites un plan détaillé et passez à l' ACTION

André Lévesque, président (Boîte vocale : **418-722-9637**)